L'AMI DES TROIS ORDRES, OU RÉFLEXIONS SUR LES DISSENTIONS ACTUELLES:

PAR L'AUTEUR

du Catéchisme du Citoyen.

RÉFLEXIONS

Sur les diſſentions actuelles.

QUel eſt le citoyen zélé pour la cauſe publique, qui ne ſoit pénétré de douleur, en voyant les troubles qui agitent actuellement toutes les provinces du royaume?

Jamais diſſentions ne s'élevèrent plus mal à propos, que dans un moment où la concorde & l'unanimité ſeroient ſi néceſſaires; & ne doit-on pas craindre, avec raiſon, que ces diviſions funeſtes n'ayent été fomentées & ne ſoient entretenues par les auteurs des maux publics & leurs ſecrets partiſans?

Les queſtions qui partagent les eſprits, & inſpirent aux Ordres une animoſité mutuelle, ne ſont-elles pas la pomme de diſcorde lancée parmi eux, afin de détourner leur attention d'un objet plus important? Mais, ſi tous les Ordres ſont, dans ce moment-ci,

les dupes du manége d'une cabale artificieuſe, le Tiers-État eſt encore plus trompé, en croyant ſon intérêt cher à des hommes qui ne ſont occupés que de leur avantage perſonnel, & qui veulent uniquement faire ſervir ſa haine contre les Ordres ſupérieurs, d'inſtrument à la ſervitude générale.

N'eſt-il pas évident que le Tiers-Etat, avant de s'élever contre les claſſes privilégiées, devroit commencer par briſer, conjointement avec elles, la chaîne commune qui les accable; & par détruire complétement le pouvoir arbitraire, qui pèſe également ſur les grands & les petits, ſur les nobles & les plébéïens?

Que, dans une conſtitution libre & bien réglée, il acquerra, naturellement & par la ſeule force des choſes, la prépondérance à laquelle il aſpire (1); mais alors bien diffé-

---

(1) Du moment que les Communes eurent été admiſes dans le parlement d'Angleterre, elles dirigèrent toutes les réſolutions nationales. Il en fut de même du Tiers-Etat en France : voyez les Etats tenus, ſous le roi Jean, à Tours; ceux d'Orléans & de Blois. Ce furent le courage & l'éloquence de Marcel, prévôt des marchands de Paris, qui inſ-

rente de cette prépondérance précaire & dangereuſe qu'il obtiendroit de la volonté du monarque.

C'eſt ſeulement par l'uſage d'une pareille conſtitution, qu'il ſe pénétrera des notions & des ſentimens de la vraie liberté; mais actuellement, plein des idées & des

pirèrent aux Etats de 1555 & des années ſuivantes, la fermeté qu'ils déployèrent contre le Gouvernement. Bodin, membre du Tiers aux premiers Etats de Blois, eut la plus grande part aux célèbres délibérations qui y furent priſes; & cependant on opinoit par Ordres, dans ces diverſes aſſemblées. Dalrimple, écrivain très-eſtimé en Angleterre, attribue le peu d'influence que les Communes d'Ecoſſe avoient dans le parlement de ce royaume, à leur réunion avec la Nobleſſe dans une ſeule chambre; & le grand aſcendant que celles d'Angleterre acquirent, au contraire, en très-peu de temps, dans l'aſſemblée de la Nation, à leur ſéparation en une chambre diſtincte de celle des pairs, qui les mit à même de ſe combiner dans leurs projets, de ſe former des priviléges particuliers, & d'établir enfin cette balance de pouvoirs qu'on admire dans la conſtitution d'Angleterre. Voyez Dalrimple, *on feudal proporty*, chap. VIII, hiſt. of the conſtitution of parliament.

habitudes de l'esclavage, il peut, par des démarches prématurées, donner dans les plus grands écarts : enfin, le Tiers-Etat ne paroît, dans ce moment-ci, qu'une tourbe aveugle, qui s'agite au hasard ; & les raisonneurs qui la dirigent sont, ou des guides non moins aveugles qu'elle, ou des hommes dangereux & perfides.

N'est-il pas étonnant qu'à la veille d'une assemblée nationale qui doit fixer le sort de l'Etat, le Peuple, au lieu de se concerter avec les Ordres supérieurs, pour établir la liberté publique sur une base solide, dirige au contraire tous ses efforts contre ces Ordres ; & favorise ainsi la durée du despotisme, en rompant l'union, si nécessaire pour détruire cet ennemi commun du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat?

Et que ce même Peuple, en se plaignant de l'oppression qu'il éprouve de la part des classes privilégiées, oublie la terrible & continuelle oppression du gouvernement arbitraire qui l'accable depuis si long-temps?

Sa conduite ne ressemble-t-elle pas à celle d'un homme qui, voulant rassurer un édifice qui menaceroit ruine, s'occuperoit à réparer les toits & les cloisons intérieures, sans s'embarrasser des murs ni des fondemens.

Cette inconséquence, dont l'histoire de

notre nation nous présente des exemples répétés, a ſingulièrement favoriſé chez elle les progrès du pouvoir abſolu.

En ſuivant, en effet, tous les âges de la monarchie, depuis la deſtruction du gouvernement féodal juſqu'à nos jours, on voit les Rois & les Miniſtres profiter de ce caractère d'inconſidération de la Nation, & des diviſions qu'il répand entre les divers Ordres, pour étendre journellement leur autorité, & finir enfin par tout écraſer ſous le poids redoutable du deſpotiſme.

Quoiqu'une expérience de pluſieurs ſiècles dût nous prémunir contre la politique & les artifices du Gouvernement, ainſi que nous faire redouter les maux qui ont toujours réſulté des diviſions mutuelles des Citoyens; la Nation, ſi ſouvent dupe de ſes chefs, n'eſt pas encore guérie de ſon aveugle confiance, ni de cette inconſidération qui a toujours fait ſon malheur.

C'eſt contre la Nobleſſe & le Clergé, que les ennemis publics ont eu l'art de détourner l'indignation du Tiers-Etat: c'eſt dans ces deux Ordres, qu'ils veulent leur faire voir les ennemis de ſa liberté & de ſon bonheur. Mais, quelque abuſifs que ſoient certains priviléges dont ont joui les claſſes ſupérieures, ces priviléges ont-ils plongé le

Corps de la nation dans la ſervitude qui l'accable depuis long-temps?

Je demande, ſi c'eſt à l'inſtigation de la Nobleſſe & du Clergé, que le Gouvernement a cherché à enlever au Tiers-Etat toute ſa force conſtitutionnelle, en attaquant ſans ceſſe les priviléges des Communes, en détruiſant ou affoibliſſant le régime primitif de ces aſſociations ſi favorables (1) à la liberté du Peuple & à la conſiſtance de l'Ordre Plébéien? Eſt-ce à leur ſollicitation, qu'en s'arrogeant la nomination aux places municipales, il a ôté, de cette manière, aux bourgeois des villes, le choix de leurs défenſeurs naturels, & des

(1) C'eſt par l'établiſſement des Communes, qu'en France & dans les autres Etats de l'Europe, le Peuple recouvra l'exiſtence politique dont il étoit privé ſous le gouvernement féodal. C'eſt dans ces aſſociations, dans leur conſtitution républicaine, dans leurs magiſtratures & leurs aſſemblées démocratiques, que conſiſta ſa principale force. Auſſi les Rois & leurs Miniſtres, voyant combien l'eſprit du gouvernument municipal tendoit à l'affermiſſement des libertés nationales, ont-ils été ſans ceſſe occupés à ſaper les droits & les priviléges des villes; & à dénaturer leur règne primitif.

gardiens

gardiens de leurs droits & de leurs intérêts?

Je demande, ſi c'eſt à leur inſtigation, que le Miniſtère & ſes Commis ont fait un trafic ſcandaleux de ces places, en les vendant au plus offrant & dernier enchériſſeur; & rempliſſant ainſi les corps municipaux, d'hommes ſans mérite & de la naiſſance la plus baſſe? Eſt-ce à leur inſtigation, que le fardeau des tailles, aboli pluſieurs fois par les Etats-généraux, c'eſt-à-dire, par le *concours des trois Ordres* (1), a

(1) Sous Philippe de Valois, en 1338. Voyez Savaron, Chronologie des Etats-Généraux; & Boulainvilliers, Lettres ſur les Parlemens, tom. 2, ſous le roi Jean, en 1355. Voyez l'Ordonnance de la même année, rendue ſur la réquiſition des États; & l'Ordonnance des Commiſſaires des Etats; Ordonnance du Louvre, tom. 3, ſous Charles VI; Ordonnance de 1380, aux Etats de Tours, ſous Charles VIII, qui s'exprime ainſi: *que toutes Tailles & autres impoſitions arbitraires ſoient donc tollues & abolies*. Et plus bas, les trois États lui octroient (au Roi) *par manière de don & octroi, & non autrement, & ſans ce qu'on l'appelle dorénavant* Tailles, *ains don & octroi*, telle & ſemblable ſomme. Hiſt. de France continuée par Garnier, règne de Charles VIII, &c.

été rétabli autant de fois par le Gouvernement ; que cette imposition illégale, qui n'a jamais reçu la sanction des Etats, & qui tombe en entier sur la classe Plébéïenne, a éprouvé, depuis son existence, des crues arbitraires & répétées, qui en ont porté la masse dix fois au-delà de ce qu'elle étoit originairement ?

Je demande si ce sont les Ordres supérieurs qui, depuis deux règnes, ont augmenté à un degré excessif le poids des impositions, ont violenté les Cours Souveraines par des enregistremens militaires ; &, sur la moindre résistance aux volontés des Ministres, ont exilé, dispersé, transféré ces Cours, jetté leurs Membres dans des cachots, ou laissé dans les Provinces les Loix sans organes, & les peuples sans Juges & sans défenseurs, en traînant, par des mandemens absolus ; des corps entiers de magistrature au pied du Trône ?

Doit-on attribuer à la Noblesse & au Clergé ce débordement d'ordres arbitraires, qui, depuis Louis XIV jusquà nos jours, ont rendu les libertés personnelles des citoyens, jouets de tous les dépositaires de l'autorité ? est-ce pour l'avantage de ces ordres que les Chefs des Bureaux ; les Commandans des Provinces, les Intendans, &c. ont leurs porte-feuilles remplis de lettres

de cachet, en blanc, qui n'attendent que le nom des victimes, que la haine ou la ſimple convenance de ces petits deſpotes ſe plaît à choiſir chaque jour ?

Eſt-ce ſur la ſollicitation de ces claſſes privilégiées que, pendant près de deux ſiècles, la Nation s'eſt vue privée de ſes Etats-généraux; que, dépouillée par-là de toute ſa force politique, elle n'a pu réſiſter au torrent du deſpotiſme qui a envahi la liberté publique & les propriétés des particuliers ?

Sont-ce ces deux ordres qui ont enlevé à pluſieurs Provinces leurs Etats reſpectifs, au mépris des clauſes formelles des traités qui les uniſſoient à la Couronne ? ou, plus habilement peut-être, en ayant l'air de reſpecter les privilèges, ont tellement aſſervi & dénaturé ces Aſſemblées que, devenues inutiles pour les peuples, elles n'ont plus été que de vains ſimulacres, qui n'ont conſervé que l'ombre de leurs fonctions & de leur conſtitution primitive ?

Eſt-ce enfin les corps de la Nobleſſe ou du Clorgé, qui compoſent cette cabale de déprédateurs, dont le Trône eſt entouré depuis ſi long-temps; cabale qui dévore la ſubſtance du peuple, & dont les efforts, pour engloutir toutes les richeſſes de l'E-

tat, l'ont déjà conduit à la veille de sa ruine ?

Si, comme il est évident, on doit chercher la grande cause des maux publics ailleurs que dans les privilèges particuliers de deux Ordres, c'est donc contre cette cause qu'il faut s'élever avec toute la force réunie de la Nation ; c'est contre l'ennemi commun qu'elle doit diriger ses efforts, & laisser toutes ces querelles intestines qui la divisent & l'affoiblissent.

Mais ce n'est-là ni l'esprit qui dirige actuellement le Tiers-Etat, ni l'intérêt de ceux qui l'ont mis en mouvement : quoique la plupart de ses réclamations soient justes & bien fondées, elles sont gatées par le ton d'aigreur & d'animosité contre la Noblesse, qui domine dans les écrits du moment & dans les délibérations du peuple. D'autres sont exagérées, décèlent l'ignorance de la constitution, & n'ont été suggérées que pour semer la division ; dans la certitude qu'elles seroient repoussées avec force par les deux premiers Ordres de l'Etat.

Enfin, l'Ordre plébéien, oubliant la cause de la liberté publique, sa propre dignité & son propre intérêt, rend le Trône arbitre de ses demandes & de la constitu-

tion, & lui fonde ainsi, par son imprudence, un pouvoir redoutable sur la base des divisions nationales.

Quand j'entends cete tourbe lâche & corrompue d'habitans de la Capitale, élevés dans le vice & dans la servitude, tremblans sans cesse sous la verge redoutable d'une police rigoureuse, & dans la crainte perpétuelle des espions & des délateurs dont ils sont entourés; ce ramas d'hommes sans énergie & sans courage, qui laissèrent, il y a peu de mois, enlever, au milieu du sanctuaire des Loix, deux Magistrats, victimes de leur zèle pour la constitution, sans opposer la moindre résistance à cet acte de tyrannie (1): quand je l'entends faire retentir le nom de *liberté*, en se jettant aux pieds du Monarque, je dis que ce nom sacré est dégradé dans la bouche de ces hommes méprisables, qui ne peuvent en connoître ni la force ni l'étendue.

Quels sont, dans ce moment-ci, les motifs des clameurs qui s'élèvent de toutes parts contre la Noblesse? Est-ce parce que

(1) L'enlèvement de MM. d'Espremenil & de Monsabert, à la vue de douze mille parisiens, ou dignes de l'être.

ſon courage & ſon patriotiſme ont renverſé le plan funeſte qui complètoit le ſyſtème du gouvernement arbitraire ? ſeroit-ce ſa réunion avec la Magiſtrature, pour demander la convocation des Etats-Généraux ? ſeroit-ce enfin, parce qu'elle a ſolennellement annoncé qu'elle vouloit contribuer aux charges publiques en proportion égale avec les autres citoyens ? Tels ſont ſes véritables crimes : ils ſont grands, en effet ; mais aux yeux du deſpotiſme : & voilà pourquoi tout eſt ſoulevé contr'elle, du centre aux extrémités du royaume.

Je vous le dis, ô Français ! l'Europe a les yeux ſur vous : encore un peu de temps, & vous allez être jugés. Si, mettant à profit le moment ſi déſiré de la convocation des Etats-Généraux, vous anéantiſſez complètement le pouvoir arbitraire, & rétabliſſez la liberté publique ſur la baſe ſolide d'une conſtitution ſage & bien balancée, vous ſerez mis au rang de ces nations fières & généreuſes, qui, ne pouvant ſupporter le joug d'une indigne ſervitude, après avoir briſé leurs chaînes avec courage, ont environné leurs droits civils & politiques du rempart d'une légiſlation régulière. Mais, ſi continuant de vous livrer à des diſſentions inteſtines, vous portez le même eſprit

de divifion dans l'affemblée nationale, & fortifiez ainfi, par vos querelles puériles, le defpotifme qu'il ne tenoit qu'à vous d'anéantir, on ne verra plus en vous qu'un peuple inconfidéré, peu fait pour le régime de la liberté ; une nation d'enfans, deftinée à être le jouet & la dupe de ceux qui la gouvernent ; qui flottant fans ceffe entre la licence & la fervitude, n'aura jamais que la conftitution momentanée qu'elle tiendra du hafard & des circonftances.

Je ne puis cependant, ô mes Concitoyens ! défefpérer de vous voir bientôt revenir de votre erreur. Alors, regrettant les momens précieux que vous aurez perdus en vaines divifions, vous vous rallierez dans le grand objet qui auroit dû fixer vos premiers regards. Quoique le defpotifme paroiffe fufpendu, quoiqu'on ait relaché les fers qui vous enlacent, vous ne vous méprendrez pas fur l'ennemi auquel vos coups doivent s'adreffer. Vous direz : C'eft le lion qui dort ; encore quelques inftans, & il fe réveillera plus terrible que jamais, fi nous ne l'enchaînons tellement pendant fon fommeil, que nous n'ayons déformais rien à craindre de fes fureurs.

Dans cette espérance, je dis aux trois Etats qui composent la Nation :

Vous, membres de l'ordre Ecclésiastique, Ministres de paix & de conciliation, employez tous vos efforts pour ramener la concorde entre les citoyens qu'on a cherché à diviser ; donnez les premiers l'exemples du désintéressement & de l'esprit public, en renonçant à d'injustes immunités ; & reconnoissant que vous ne tenez vos droits & vos possessions que de la patrie ; annoncez que, dans le sein de la liberté commune, vous contribuerez, comme ses autres enfans, au soutien & à la défense de l'Etat.

Vous, Noblesse fière & généreuse, dont les sentimens d'honneur ont, sous un gouvernement absolu, maintenu dans la nation un reste de son ancienne indépendance : vous, défenseurs de l'Etat, de la constitution, de la liberté publique ; protecteurs nés des autres classes de la société, sauvez le Peuple des piéges que lui tendent des hommes pervers ; donnez, dans toutes les provinces, la plus grande publicité à vos intentions patriotiques ; &, prenant, à la face de l'Europe, l'engagement solemnel de partager également avec les Plébéiens le fardeau des subsides, imposez, par cet acte authentique,

authentique, silence aux dangereux calomniateurs qui cherchent à répandre du doute sur la sincérité de vos protestations.

Vous, Peuple, qui formez la masse du corps politique, & qui, par cette raison, eutes toujours le plus grand intérêt à la destruction du despotisme dont vous portez tout le poids, cessez, par vos hostilités contre les ordres supérieurs, à mettre obstacle à l'heureuse révolution qui doit ramener la liberté publique. Contens du sacrifice que ces deux ordres font de leurs privilèges pécuniaires, ne portez pas trop loin une victoire qui pourroit vous coûter cher, & que vos mains imprudentes n'ébranlent point l'antique édifice de la constitution, de peur d'être écrasé sous ses ruines.

Et vous tous, citoyens des trois Ordres, il en est temps, réunissez-vous dans la cause commune, ne vous regardez plus mutuellement que comme enfans de la patrie; liés par les doux nœuds de la fraternité, que la convocation des Etats-généraux soit le signal de la concorde générale; que dès-lors les intérêts par-

ticuliers des corps & des individus s'anéantiſſent tous devant le grand intérêt de la liberté ; & que, par le concours des forces & des volontés, l'édifice du bonheur public ſoit enfin ſolidement aſſis ſur la baſe inébranlable des Loix.

FIN.